

CHARTRE DE BÉNÉVOLE LECTEUR OU LECTRICE

Année scolaire 2026-2027

La présente charte définit le rôle, les engagements et les responsabilités de la personne bénévole dans le cadre du programme Lire et faire lire en Ontario pour l'année scolaire 2026-2027. Elle vise à garantir la qualité et la sécurité de ses interventions auprès des élèves.

1. Statut de bénévole lecteur ou lectrice

La personne bénévole participe de manière volontaire et non rémunérée au programme Lire et faire lire. Son rôle est d'animer des séances de lecture hebdomadaires pour de petits groupes d'élèves de première et de deuxième année. Sa participation est conditionnelle à la satisfaction des exigences suivantes :

- La signature de la présente charte qui définit son rôle, ses engagements et ses responsabilités
- Sa participation à une séance de formation de base du programme Lire et faire lire Ontario
- La soumission d'un certificat de vérification d'antécédents judiciaires pour le bénévolat auprès de personnes vulnérables jugé valide par l'école.

2. Neutralité et confidentialité

Son recrutement s'effectue sans considération d'opinions politiques, religieuses ou morales. La personne bénévole s'engage à faire preuve de neutralité, de discrétion et de respect dans toutes ses interventions, et elle s'engage à préserver la confidentialité des informations relatives aux élèves et à l'école.

3. Fréquence et lieu des interventions

Elle s'engage à animer une ou deux séances de lecture par semaine à son école d'affectation, au cours d'une ou des sessions de huit semaines consécutives. Les modalités d'intervention peuvent être ajustées en fonction des directives de l'établissement scolaire ou de la coordination du programme Lire et faire lire Ontario.

4. Rôle de bénévole lecteur ou lectrice à l'école

Son rôle est d'enrichir avec ses qualités humaines, culturelles et citoyennes chaque séance de lecture en vue de favoriser le développement des élèves. Son animation des séances de lecture auprès de petits groupes de trois à cinq élèves a pour but de susciter leur curiosité, leur intérêt et le plaisir de lire. Au fil des séances de lecture, les élèves développent leur vocabulaire et leur compréhension des histoires. Ce ne sont pas des leçons structurées mais plutôt de la lecture interactive et enrichie de livres choisis pour les intéresser. La personne bénévole anime ses séances de lecture en acceptant d'être placée sous l'autorité de l'enseignant.e et de la coordination de programme.

5. Activité avec les élèves

Le lecteur ou la lectrice bénévole s'engage à lire des histoires à voix haute à un petit groupe de trois à cinq enfants et à les encourager à écouter puis à l'imiter et lire à voix haute. L'accent est mis sur le plaisir, la découverte, l'expression orale et la communication. Toutes les interactions doivent être positives et bienveillantes. Il est important de souligner que Lire et faire lire n'est ni un programme de soutien scolaire ni un programme d'accompagnement pédagogique spécifique.

6. Disponibilité et écoute

Le lecteur ou la lectrice bénévole reconnaît que la qualité de son intervention repose sur sa capacité à être à l'écoute des élèves qui lui sont confiés. Cette disponibilité attentive constitue un atout essentiel du programme et contribue à la réussite de chaque séance de lecture.

7. Sélection des livres

Le choix des livres à lire relève principalement des bénévoles qui ont pour consigne de prendre en compte les intérêts et suggestions des élèves. Toutefois, l'école peut refuser certaines lectures si elle le juge nécessaire, et elle a la possibilité de suggérer des ouvrages sans toutefois les imposer.

8. Promotion de la lecture

Les bénévoles profitent de leur intervention pour encourager les enfants à pratiquer la lecture à domicile et à fréquenter les bibliothèques locales.

9. Respect des règles

- Les bénévoles peuvent être seuls avec un groupe d'enfants, mais ils ne restent jamais seuls en présence d'un seul élève. Cette règle fondamentale de protection des mineurs s'applique sans exception et vise également à prévenir toute suspicion.
- Ils assurent la surveillance constante de son groupe d'élèves.
- Ils s'abstiennent de donner à manger, à boire ou tout médicament aux élèves.
- Ils ne prodiguent pas de premiers soins, sauf si l'école l'autorise et ils sont qualifiés pour le faire.
- Il est interdit de prendre des photos des élèves sans l'accord préalable de l'école et du coordonnateur.
- Aucun cadeau n'est remis aux élèves, à l'exception de ceux prévus par le programme Lire et faire lire.
- Les bénévoles ne mentionnent jamais, sur les réseaux sociaux ou tout autre média, l'identité ou des informations concernant les élèves qui lui sont confiés.

10. Participation aux activités

Les bénévoles peuvent accompagner l'enseignant et sa classe lors de sorties ou d'activités liées à la lecture, dans la mesure où ces dernières s'inscrivent dans les objectifs du programme.

11. Gestion des situations difficiles

En cas de difficulté relationnelle ou de malaise avec le groupe d'élèves, les bénévoles sont tenus d'en informer immédiatement l'enseignant.e et le coordonnateur Lire et faire lire. Toute situation d'échec doit être résolue rapidement, dans l'intérêt des élèves et du bénévole.

J'autorise l'Association Lire et faire lire Ontario, ses représentants et les utilisateurs de sa banque d'images en ligne à utiliser, reproduire, publier, transmettre, distribuer, afficher et exposer les photographies ou enregistrements vidéo et audio où l'on peut me reconnaître, notamment dans ses documents, publications, productions multimédias, vidéos, cédéroms, DVD, expositions et publicités, ou encore dans son site web, d'autres sites de médias sociaux ou d'autres médias actuels ou futurs, le tout sans m'envoyer d'autres avis ou sans me demander d'approuver les photographies ou enregistrements vidéo ou audio dans leur forme finale.

Oui ☐ Non ☐

L'Association Lire et faire lire Ontario peut inscrire mon nom avec ces photographies et enregistrements:

Oui ☐ Non ☐

En signant la présente charte, je m'engage à respecter l'ensemble des principes et conditions de la Charte pour la durée de ma participation au programme Lire et faire lire en Ontario.

Votre nom :	Signature : Date :
Votre courriel :	
Téléphone :	
Votre localité ou secteur :	